



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du 15 octobre 2020

Nombre de Membres Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	19

Le 15 octobre 2020 à vingt heures,

Sur convocation en date du 5 octobre 2020, les membres du conseil municipal se sont réunis en Mairie sous la présidence de Mme Josiane LELIEVRE, maire.

Etaient présents :

M. CALTOT Daniel, M. POTHERAT Frédéric, M. COUILLER Jean-Paul, Mme NEE Amélie, Mme OSMONT Marie-Claire, Mme SAHUT Géraldine, Mme BUQUET Jessica, Mme LECOQ Annie, M. ORIENT Olivier, M. DELAMARE Dominique, M. GAUDICHON Vincent, Mme BOULIER, M. BRUNG, Mme GUERZA Sylvie, Mme LELIEVRE.

Absents :

M. TOUTAIN Éric a donné pouvoir à Mme BUQUET Jessica,
 Mme TALBOT a donné pouvoir à M. BRUNG Michel,
 M. ZEDDE Alain a donné pouvoir à Mme GUERZA Sylvie.

Secrétaire de séance : Monsieur D. DELAMARE.

2020/81 – AUTORISATION POUR UNE CONSULTATION DE PRIX CONCERNANT L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Madame le Maire explique que les contrats d'entretien Espaces verts devant être renouvelés n'ont pas l'être à cause de la crise sanitaire.

Cette situation a conduit à la signature d'avenants de prolongation avec chaque prestataire jusque fin 2020. Toutefois, il convient de préparer une consultation, notamment avec les entreprises du bassin économique, qui sont les mêmes que les précédentes à une ou deux exceptions près.

Elle indique que 648 m² de tonte, 255 m² de taille de haies et 324 m² de bassin en plus devront être intégrés sur le nouveau contrat afin de libérer du temps aux employés municipaux.

La consultation portera sur 5 lots, dont 25 km de fauchage.

Madame le Maire propose que la date limite de réception des offres soit fixée au 25 janvier 2021, avec une attribution au Conseil Municipal de février 2021.

Les contrats seront valables pour une durée de 3 ans.

Madame le Maire propose qu'il lui soit autorisé de lancer la procédure de consultation.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés AUTORISE le Maire à lancer la procédure de mise en concurrence.

Fait à Roumare, le 20 octobre 2020
 Le Maire

Affiche en mairie
 le 28/10/2020